

Département de la  
CORREZE

Commune de  
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

**En exercice : 17**

**Présents : 17**

**Votants : 17**

L'an deux mil vingt-quatre le douze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Mme CROUZETTE, 1<sup>ère</sup> adjointe

**Date de convocation du Conseil** : le 06 septembre 2024

**Présents :**

MM CHAMBRAS, FOURCHES, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE , CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

**Absents excusés :**

**Secrétaire de Séance** : Mme VILLATOUX

Délibération N° 037-2024

ACQUISITION DE  
PARCELLES ROUTE DE  
MAGUEUR

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle au conseil municipal le projet d'acquisitions de terrains route de Magueur; Elle indique qu'une proposition a été faite par le propriétaire (M. Peyraud Bernard) pour les parcelles AP 770, 775, 777 et 783 (contenance totale 11 500m<sup>2</sup>), pour un montant de 6 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Acte l'achat des parcelles AP 770, 775, 777 et 783 (contenance totale 11 500m<sup>2</sup>) pour un montant de 6 500€.
- Charge Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe d'effectuer toutes les démarches nécessaires
- Mandate l'étude notariale de Maître Broussolle à Seilhac pour réaliser tout document inhérent à cette transaction
- Précise que les frais d'acte sont à la charge de la collectivité

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
La 1<sup>ère</sup> adjointe, Simone CROUZETTE.